



16ème législature

Question N° : 15234	De M. Karl Olive (Renaissance - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > taxis	Tête d'analyse > Lutte contre les faux taxis	Analyse > Lutte contre les faux taxis.
Question publiée au JO le : 13/02/2024 Date de changement d'attribution : 27/02/2024 Date de renouvellement : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Karl Olive appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les résultats de la lutte contre les faux taxis. Alors que la région parisienne s'apprête à accueillir 16 millions de visiteurs pendant l'été 2024 et attire continuellement des millions de touristes, les aéroports de Paris et les gares parisiennes sont devenus des cibles de racket et d'escroquerie de la part de faux chauffeurs de taxi. Ces individus se livrent au racolage des clients potentiels pour ensuite leur imposer des tarifs exorbitants pour leurs trajets. Malgré la mobilisation de l'unité de contrôle des transports de personnes (UCTP), notamment en prévision des jeux Olympiques et Paralympiques, il est évident que de véritables réseaux mafieux ont émergé, utilisant des méthodes sophistiquées de renseignement et de communication *via* des réseaux cryptés. Des incidents graves ont été signalés, incluant des dommages causés aux véhicules de police, des pneus crevés, ainsi que des menaces proférées à l'encontre des agents de l'UCTP. Dans ce contexte, il demande un premier bilan de l'efficacité des mesures prises pour lutter contre ces réseaux aux abords des aéroports et des gares, ainsi que les mesures envisagées par l'État en collaboration avec la SNCF et Aéroport de Paris pour prévenir ces escroqueries de manière plus efficace.